



Un pacs pas assez reconnu pour etre co-emprunteur !

Par **Mandy77**, le **02/12/2010 à 19:40**

Bonjour,
Voilà, nous sommes pacsés depuis 2 ans. Nous avons engagé une demande de prêt pour une voiture (Via l'organisme du concessionnaire ici La DIAC qui a accepté) Mon conjoint est le principale emprunteur vu ses revenus mais je n'apparais nul part comme co-emprunteur, raison invoquée "le pacs est considéré comme une union libre" pour nous c'est faux!
De plus, le compte sur lequel seront prélevées les échéances est un compte JOINT et je n'apparait même pas comme co-titulaire sur leur papiers.
Le vendeur m'a dit que je ne devais pas m'en faire, que mon nom serait sur la carte grise et donc la voiture serait a 50 / 50, hors j'ai vu sur le site du ministère de l'interieur que la carte grise n'était en rien un acte de propriété. Je m'engage aupres de mon conjoint pour payer les mensualités, mais pour moi je ne suis pas propriétaire du véhicule ! Qu'en pensez-vous ?

Par **mimi493**, le **02/12/2010 à 20:03**

Qu'il fallait spécifiquement faire un emprunt à deux (ce qui est toujours possible) mais vous semblez penser que c'est automatique (alors que ça ne l'est pas, même en étant marié) et refuser de signer un prêt avec un seul emprunteur.

Par **Marion2**, le **02/12/2010 à 20:11**

[citation]Le vendeur m'a dit que je ne devais pas m'en faire, que mon nom serait sur la carte

grise et donc la voiture serait a 50 / 50[/citation]rnrnLa carte grise n'est pas un titre de propriété mais un titre de circulation.

Par **Mandy77**, le **02/12/2010 à 20:11**

Pour le moment si je laisse comme ca, je ne suis donc en aucun proprietaire du véhicule ?rnrnAu départ nous avons décidé d'accepter vu la somme et le taux qu'ils proposaient, mais j'étais en colère de voir qu'il n'y avait que le nom de mon conjoint et ses signatures alors qu'au final je vais payer aussi

Par **Marion2**, le **02/12/2010 à 21:16**

[citation] je ne suis donc en aucun proprietaire du véhicule ? rn[/citation]rnrnVous n'êtes pas propriétaire du véhicule.rnrn Surtout, vous laissez surtout pas intimider par les propos que pourrait tenir le vendeur. La carte grise est exclusivement un titre de circulation.rnrnExigez du vendeur une facture au nom de votre partenaire et à votre nom.

Par **Mandy77**, le **07/12/2010 à 21:58**

Merci beaucoup pour vos reponses ! Nous avons décidé de changer d'organisme de pret puisqu'il était impossible d'avoir nos deux noms ! rnrnMerci encore

Par **Marion2**, le **07/12/2010 à 22:09**

Bonsoir,rnrnLe prêt est une chose, mais la facture de l'achat du véhicule [fluo]DOIT ETRE AUX 2 NOMS.[/fluo]